

Snes Créteil Info

Snes Créteil Info - www.creteil.snes.edu - Tél. : 01.41.24.80.54 - Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cedex

AVALANCHE, RESISTANCE !

Editorial

- Loi Macron confirmant la destruction du code du travail comme le souhaite le MEDEF, acceptée au Sénat ;
- loi sur le renseignement qui, sous couvert de sûreté et de sécurité, va permettre de surveiller l'ensemble de la population ;
- loi santé qui ne remet pas en cause la loi Bachelot et aggrave la situation de notre système de santé ;
- loi sur le vieillissement de la population très en deçà des attentes ;
- augmentation des crédits militaires au nom de la lutte contre le terrorisme ;
- contrôle des chômeurs « fraudeurs » allant jusqu'à la vérification de leur compte bancaire.

Ajoutez à cela une réforme des collèges qui supprime des heures d'enseignement, des dispositifs qui fonctionnaient bien et n'est en fait construite que pour économiser des heures, un chômage qui ne cesse d'augmenter, et vous aurez un tableau bien sombre de notre pays. On se frotte les yeux et on se dit que quel que soit le gouvernement, il nous faudra toujours résister. Et pendant ce temps-là, le pouvoir d'achat des retraités continue de diminuer, ce que pour la première fois, le COR* a reconnu. Au moment où nous faisons notre devoir de citoyen et remplissons notre déclaration de revenus, nous souhaiterions le faire de bon cœur, sachant que tous les contribuables seraient sollicités de façon équitable. Or nous attendons toujours la grande réforme fiscale annoncée lors de la campagne électorale de 2012, et, une fois de plus, les profits sont épargnés. Cependant tout n'est pas joué. Nous étions nombreux dans les rues le 17 mars à protester contre cette austérité qui nous est imposée depuis maintenant de nombreuses années.

Nous continuerons à nous mobiliser dans tous ces domaines et notamment avec nos collègues actifs pour l'Éducation nationale et ce malgré le mépris affiché par le gouvernement qui n'a pas hésité à publier le décret d'application de la réforme des collèges le lendemain d'un mouvement de grève et de manifestations largement suivi par la profession.

Nous prendrons également toute notre place dans les discussions lors des congrès qui vont se succéder à la FSU, au SNES et enfin à la FGR.

Le collectif des retraité-e-s de l'académie de Créteil

*COR : Conseil d'Orientation des Retraités

Calendrier

vendredi 5 juin de 9h00 à 12h30

Table ronde « La santé en Seine-et-Marne » avec la participation de Philippe BATIFOULIER (économiste, spécialiste de la santé) et Yves LAYBROS (siégeant à l'ARS au titre de la CGT). Espace St-Jean - 26 Place St-Jean - Melun

lundi 15 juin

Assemblée générale des retraité-e-s de l'académie de Créteil

au S4, 46 avenue d'Ivry - Paris 13° (M° Pte d'Ivry ou Olympiades)

↪ 09h45 : accueil

↪ 10h00 : début de l'AG

↪ 14h00-17h00 : **débat sur la laïcité**

Interventions de **Daniel ROBIN** (ancien secrétaire national du SNES) et de **Louis WEBER** (ancien secrétaire national-adjoint, ancien secrétaire général du SNES Créteil et responsable laïcité de la FSU de sa création à 1999).

jeudi 11 juin - 13h30 - Luxembourg journée d'action contre la réforme du collège grève, manifestation



Mouvement contre la réforme du collège très suivi dans l'Académie de Créteil

Les retraités se sont joints aux nombreux collègues actifs qui ont défilé le 19 mai contre une réforme rejetée massivement. Sous couvert de lutte contre l'échec scolaire, elle va encore renforcer les inégalités entre les établissements, en les rendant plus « autonomes » et en abaissant les horaires disciplinaires. **D'autres actions sont prévues, en particulier le 11 juin. Nous appelons les retraités à venir nombreux à la manifestation.**

1/ Édito - Calendrier 2/ Face au TAFTA, ne baissons pas la garde ! - Loi sur le vieillissement 3/ Loi sur la santé 4/ MGEN - Séjour raquettes dans le Queyras 5/ Les prochaines sorties - Programmes des sorties pour l'an prochain.
Prix : 0,30 € - Abonnement : 10 € - Imprimerie Spéciale SNES - hebdomadaire - Directeur de Publication C. Dirson - CP 0519S06883 N°12-91

Face au TAFTA, ne baissons pas la garde !

Les « cycles de négociations » en vue de l'établissement d'un Grand Marché Transatlantique, appelé **TAFTA** (Trans-Atlantic Free Trade Agreement) ou **TTIP** (Transatlantic Trade and Investment Partnership), initialement prévus pour s'achever fin 2014, se succèdent dans l'opacité dénoncée depuis leurs débuts en 2013, et sans tenir compte plus récemment des demandes de suspension en réaction à l'espionnage par la NSA des négociateurs européens. Le 8^{ème} cycle (ou « round ») s'est tenu à Bruxelles du 2 au 6 février 2015, le 9^{ème} à New York du 20 au 24 avril 2015, et le 10^{ème} est prévu du 13 au 17 juillet à Bruxelles. On le sait, ce projet d'accord commercial entre l'Union Européenne et les États-Unis concerne des domaines aussi variés que l'accès aux médicaments, la sécurité alimentaire, ou le règlement des différends privés-publics. C'est en fait un projet de libre échange avec les USA qui vise à l'instauration d'un immense marché ouvert à la libre concurrence entre les États-Unis et l'UE ; cette zone commerciale engloberait plus de la moitié du PIB mondial et un peu plus de 800 millions de consommateurs.

Ce prétendu « partenariat » économique consiste en réalité à étendre les marchés nord-américains à toute l'Europe avec des règles et des normes entièrement basées sur le profit des actionnaires et de la finance au détriment des citoyens et de l'environnement.

Les dénonciations du caractère nocif pour les peuples de ce projet de traité, ainsi que l'opposition aux pratiques anti-démocratiques qui caractérisent les négociations [ce sont des fonctionnaires non élus qui en sont chargés] et à l'absence de transparence, se sont multipliées ces deux dernières années, sous l'impulsion en particulier du collectif **STOP TAFTA**. En Europe, plus de 1.500.000 signatures [dont plus de 100 000 en France, 1 million en Allemagne] ont été recueillies en ligne, avec pour objectif d'atteindre les 2 millions avant le 6 octobre 2015*. Des milliers de comités locaux ont été créés pour diffuser l'information et multiplier les débats publics et les actions**. La dernière en date est la Journée Mondiale du 18 avril 2015 qui a vu la multiplication des manifestations, en Europe et aux États-Unis, contre le TAFTA et les autres traités comme le TTP (partenariat trans-pacifique).

La vigilance et la mobilisation s'imposent plus que jamais, afin de dénoncer ce projet de traité qui a pour but ultime d'instaurer l'impunité des multinationales en les plaçant au-dessus des États, en piétinant les droits sociaux acquis grâce aux luttes des travailleurs. Le TAFTA doit être rejeté, comme l'ont été l'AMI [Accord Multilatéral sur les Investissements] en 1998, et l'ACTA [Anti-Counterfeiting Trade Agreement ou Accord Commercial Anti-Contrefaçons] en 2012.

Nicole MEDJIGBODO

* [<http://stop-ttip.org/fr/signer>]

** [www.collectifstopafta.org]

Où en est la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement de la population ?

Après avoir été adoptée le 17 octobre 2014 à l'Assemblée nationale, la loi est enfin arrivée au Sénat et y a été votée après amendements le 19 mars 2015. La loi doit maintenant repasser à l'Assemblée, en juillet, dit la ministre, mais compte tenu du calendrier très chargé des députés, ce pourrait être encore repoussé, tandis que la CASA est toujours prélevée et détournée dans une autre caisse.

Nous ne reviendrons pas sur les quelques avancées que nous avons évoquées dans une précédente circulaire (droit au répit des aidants, coup de pouce pour l'APA*, aides pour l'adaptation des logements et l'accès à la culture). Les sénateurs ont tenu à réaffirmer le rôle de l'État face à une trop grande départementalisation génératrice d'inégalités entre les territoires. Ils ont reconnu les centres de santé comme partenaires de prévention. Ceux-ci pourront donc intervenir dans les foyers et à domicile. Les syndicats seront représentés au Haut conseil de l'Age comme dans le CNRPA*.

Quelques avancées donc, mais qui ne masquent pas les manques : les barrières d'âges n'ont pas été levées, ce qui est très défavorable aux personnes âgées handicapées, aucune revalorisation effective ni en terme de formation, ni en terme de salaire pour les personnels intervenant à domicile, et surtout les aides financières sont très restrictives (dossier très lourd à remplir pour obtenir le droit au répit) et les fonds pour la rénovation des logements sont insuffisants (80 000 logements vont pouvoir être adaptés, mais ce sont 800 000 personnes qui auraient besoin de l'aide de l'ANAH* - et encore, à condition qu'elles puissent payer 50% des travaux de leur poche).

De plus, comme nous l'avons maintes et maintes fois répété, faire reposer ces mesures sur l'unique CASA, payée par les seuls retraités, reste contraire à l'idée que nous nous faisons de la solidarité intergénérationnelle.

Enfin, le volet concernant les EHPAD* n'est plus prévu, il est, ainsi que l'a si joliment exprimé la ministre Madame Rossignol « reporté à meilleure fortune de l'État ». Aux calendes grecques peut-être ?

Martine STEMPEL

*APA: allocation personnalisée d'autonomie

CNRPA : comité national des retraités et personnes âgées

ANAH : agence nationale de l'habitat

EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes



La loi santé, une loi fourre-tout dans un contexte d'austérité

Le 14 avril 2015, les députés ont adopté en première lecture le projet de loi sur la santé présenté par Marisol Touraine : 311 voix pour, 241 contre. La droite et le Front de gauche ont voté contre.

Quels impacts aura concrètement cette loi initiée dès 2013 et marquée par la grève des médecins autour de la « mesure phare » du tiers payant ?

Le premier chapitre de la loi recèle des mesures de prévention qui, au départ, semblaient insuffisantes mais qui se sont étoffées sous la pression des groupes de travail mis en place par Marisol Touraine : prévention de l'obésité (logo nutritionnel sur les aliments) mais aussi de la maigreur extrême, lutte contre le tabagisme (paquet neutre, réglementation du « vapotage »), lutte contre l'alcoolisation des jeunes, réglementation des étiquetages (bisphénol A, nanoparticules, risques liés aux appareils portables)... Nous ne pouvons qu'être d'accord avec l'idée de « prévenir avant de guérir ». Encore faut-il que les moyens soient à la hauteur.

De nouveaux droits figurent aussi dans le projet de loi : la création d'un « droit à l'oubli » pour les anciens malades du cancer ainsi que la possibilité d'une action de groupe permettant aux usagers de se défendre collectivement en cas de préjudice subi dans le domaine de la santé. Et cette nouvelle mention : « Nul ne peut être exclu du don de sang en raison de son orientation sexuelle ».

Le tiers payant a finalement été adopté et se mettra en place progressivement jusqu'à devenir un droit pour tous les Français fin 2017.

Néanmoins quelles que soient ces avancées, l'essentiel, ce sont les mesures concernant l'organisation de notre système de santé. Et là, il n'y a pas de rupture franche avec la loi Bachelot mise en place par la droite en 2009 et qui actait, sans le dire, le principe de l'hôpital-entreprise. Le rôle des ARS, Agences Régionales de Santé, est renforcé et le sera plus encore quand, le 1^{er} janvier 2016, elles passeront de 22 à 13. Le regroupement des hôpitaux d'un même territoire, GHT, est rendu obligatoire et le partenariat public-privé encouragé.

Si le développement des centres de santé est favorisé, si les parcours de soins sont facilités au quotidien, notamment dans le cas des maladies chroniques, cette loi ne remet pas en cause des pratiques qui nuisent au bon fonctionnement du service public comme la tarification à l'activité dans les hôpitaux, T2A, qui a de nombreux effets pervers. De même, le secteur 2 et les dépassements d'honoraires, instruments d'une médecine à deux vitesses, sont maintenus.

Une explication simple : cette loi se met en place dans un contexte d'austérité : 10 milliards d'euros devront être économisés sur la santé d'ici à 2017 dont 3 milliards par les hôpitaux publics. Mission est donnée aux ARS d'optimiser les capacités en médecine et en chirurgie. Cela signifie réduire le nombre de lits et développer la chirurgie ambulatoire qui n'est pas forcément la meilleure solution pour le patient. Les groupements d'hôpitaux visent la rationalisation des modes de gestion. Or, comme le dit André Grimaldi*, « l'objectif de l'hôpital n'est pas d'être rentable mais efficient c'est-à-dire dispenser le juste soin au moindre coût ».

Marie-Claude DIAMANTIS

* André Grimaldi- Professeur émérite d'endocrinologie-diabétologie au CHU Pitié-Salpêtrière
Il a publié « La santé écartelée entre santé publique et business » Ed. Dialogues

LE SAVIEZ-VOUS ?



Comment ménager les pharmaciens...

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les pharmaciens facturent 0,82 € par boîte de médicaments remboursables, prescrite ou non.

A cela s'ajoute 0,51 € si l'ordonnance comporte 5 médicaments ou plus, soit pour 5 médicaments 4,61 €. Ce sont les « honoraires de dispensation » qui rémunèrent « la fonction de conseil du pharmacien d'officine ». C'est en fait une directive de la loi Bachelot de 2009 pour limiter les pertes de revenus des pharmaciens. Le coût de cette réforme : 2 milliards d'euros en 2015 qui incombent à la Sécurité sociale puisque ces sommes sont remboursées. D'un côté, Marisol Touraine fustige l'abus des médicaments, de l'autre, elle entérine une réforme qui incite à en vendre !

M.C.D.

...et récompenser les médecins libéraux du secteur 2 pour leurs bonnes pratiques ?

Le montant des dépassements d'honoraires des spécialistes de secteur 2 ne faisait qu'augmenter depuis plusieurs années : 55,4% en 2012. Or le voilà à la baisse : 54,1% en 2013. Comment expliquer ce revirement ? C'est l'effet du contrat d'accès aux soins, CAS : les médecins signataires s'engagent à ne pas facturer plus du double du tarif de la Sécurité sociale. En contrepartie, 8 750 de ces médecins viennent de toucher en moyenne 5 500 € versés par l'Assurance maladie pour l'année 2013, d'autres un peu plus (jusqu'à 13 000 €) ou un peu moins (3 000 €) selon la spécialité. Au total une facture de 30 millions d'euros. A quand la suppression du secteur 2 ?



M.C.D.

La MGEN va-t-elle, à son tour, franchir le mur du libéralisme dominant ?

On peut être inquiet et même très inquiet :

Dans le quasi secret d'une Assemblée Générale extraordinaire le 11 avril dernier, ont été présentées les propositions pour adoption à l'AG ordinaire de juillet et pour application éventuelle à partir du 1^{er} janvier 2016. C'est un vrai bouleversement, une révolution qui seront donc officialisés : multiplicité des « offres » choisies par l'adhérent, taux de cotisation différents entre actifs et retraités !

Plus rien à voir avec le pourcentage par rapport au revenu, finie la solidarité entre les tranches d'âge !

Pour les retraités, la potion va être particulièrement amère :

- une hausse probable de 14,67% au moins ;
- un élargissement de l'assiette du calcul incluant désormais toutes les pensions ;
- et la cerise sur le gâteau : une double tranche de cotisation : + ou - de 70 ans !!!

On sait bien que les mutuelles et l'esprit mutualiste n'ont cessé d'être attaqués ! Les directives européennes d'abord puis le coup de grâce de l'ANI (janvier 2013) ont imposé aux employeurs privés le financement à 50% minimum d'une complémentaire santé pour leurs salariés ! Les mutuelles sont forcément hors course dans cette concurrence avec les grands groupes privés assurantiers ! Dans ce contexte, la MGEN se rapproche d'ailleurs d'Harmonie Mutuelle.

Mais pourquoi alors ne pas avoir alerté et mobilisé l'ensemble des mutualistes attachés à la solidarité ? Pourquoi ce silence, y compris dans le dernier « Valeurs Mutualistes » reçu avant l'AG extraordinaire ? D'autres solutions pour sauver la MGEN étaient-elles possibles ? Envisageables ? Réalistes ?

On ne le sait pas, on ne débat pas, on ne discute pas...

Le déni démocratique s'ajoute aux réelles difficultés rencontrées : cela n'est pas acceptable. Il faut continuer à le dire et à protester, de telles méthodes sont insupportables !

C'est le prix de la défense de la Mutualité.

Colette LLECH

SESAME 2015-2016

Comme chaque année, depuis déjà un certain temps, le S3 propose à ses adhérents la possibilité de prendre une carte « Sésame » au tarif collectivité en groupant les intéressés.

La demande se fait au mois de septembre : les modalités, les différents tarifs seront indiqués dans la circulaire de rentrée. Soyez attentifs et ne laissez pas passer la date limite d'envoi !

Le programme prévisionnel connu propose Fragonard au musée du Luxembourg, Picasso et l'art contemporain, L. Clergue, E. Vigée Le Brun au Grand Palais.

Si cela vous tente !

Un séjour raquettes dans le QUEYRAS

Nous avons passé six jours à pratiquer l'activité raquettes du 15 au 21 mars 2015, dans le Queyras, autour d'Abries où nous résidions dans un hôtel accueillant aux excellents repas.

- Beaucoup de neige qui se transformait en permanence ;
- Un groupe très sympa ;
- Un accompagnateur compétent qui nous transportait, nous fournissait le matériel, tout en nous parlant de géologie, d'histoire locale, de la vie de la flore et de la faune...
- Une activité physique peu difficile : il suffit de savoir marcher quelques heures par jour ;
- De très beaux paysages.

Que demander de plus ?

Cela vous tenterait-il pour mars 2016 ?

Si oui, faites-vous connaître.

Pour plus de renseignements sur les activités de raquettes, vous pouvez contacter Claudine et Alain BOTZUNG au 01.60.25.62.26.

Si vous êtes intéressé-e, faites-vous connaître auprès de Jean-Claude CHARLES, si possible avant juin.

Décision finale en décembre.



Claudine et Alain BOTZUNG, Yves BAUNAY
Retraités SNES Créteil, heureux participants de l'édition de mars 2015 du séjour raquettes

Les prochaines sorties

COMPLET

Jeudi 11 Juin 2015 : une journée à Milly-la-Forêt

Visite guidée de la Maison-musée Jean COCTEAU, visite guidée de la Chapelle Saint-Blaise-des-Simples, repas au restaurant « Le Colombier ». Après-midi au Conservatoire National des Plantes à Parfum, Médicinales et Aromatiques. La journée se terminera par une dégustation de produits à base de plantes ! Le rendez-vous est fixé à 10h15 devant l'église Notre-Dame de l'Assomption, rue Saint-Pierre.

COMPLET

Lundi 22 Juin 2015 : visite de l'exposition VELASQUEZ

Le guide nous attendra au Grand Palais à 15h15, à « l'accueil groupes, à l'intérieur du musée.

Le programme de l'année prochaine

L'ensemble des activités n'est pas encore complètement finalisé mais nous vous proposons les sorties suivantes :

Visite de la Cité Internationale de Paris : parcours guidé au sein de la cité ; c'est un regard sur l'architecture du lieu qui nous sera proposé (jeudi 17 septembre).

La Cité étant très étendue, notre guide (un architecte) nous propose une visite en deux temps (2h le matin et 2h l'après-midi). Le repas sera pris au restaurant universitaire (6 à 9 euros à régler sur place). Les inscriptions sont ouvertes ! Envoyez votre chèque (20 euros à l'ordre du SNES Créteil) à Jean-Claude CHARLES, 32 rue de la Chapelle, 77590 Bois-le-Roi. N'oubliez pas d'inscrire au dos du chèque votre numéro de téléphone et votre adresse électronique.

Visite guidée du musée Picasso à Paris : le musée a fait peau neuve et a été complètement restructuré.

Visite guidée du cimetière du Père Lachaise à Paris

Nous vous proposons de parcourir une petite partie du « cimetière de l'Est » qui compte plus de 70 000 tombes. Des célébrités et des inconnus la grande Histoire et une multitude d'anecdotes. Un moment passionnant assurément !

Visite guidée de l'exposition «Lucien CLERGUE» ou de l'exposition « PICASSO et l'Art contemporain »

Visite guidée de la Plate-forme Industrielle du Courrier Paris-sud (PIC) à Wissous (94)

Nous avons envisagé de diversifier nos sorties et notamment de visiter des sites à caractère professionnel : cette proposition est donc une première tentative... Le PIC est la plus grande plate-forme de tri d'Europe (trafic quotidien de 7 millions d'objets, terrain de 9 hectares). Vous découvrirez tous les procédés de fonctionnement de cette plate-forme industrielle et vous pourrez voir les différentes étapes franchies par l'ensemble des courriers avant d'être livrés dans les boîtes aux lettres. La visite guidée de 2h est très riche en informations : on y découvre un parc machines gigantesque à la pointe de la technologie et en fonctionnement, on y apprend beaucoup sur les conditions de travail du personnel qu'on peut rencontrer sur site. Vraiment intéressant !



Une journée à BARBIZON (en juin 2016)

Le matin sera consacré à la visite du « village des peintres » : un rallye pédestre vous permettra de parcourir Barbizon ; chaque équipe aura un questionnaire à remplir... Les trois premières équipes seront « récompensées » !

Pique-nique en forêt de Fontainebleau, puis visite guidée de l'auberge GANNE, lieu de séjour de la plupart des peintres passés à Barbizon de 1830 à 1870.

Nous vous attendons.

Annick JANOIR

Jean-Claude CHARLES

(tél 01 60 69 19 77 - jean.claude.charles@wanadoo.fr)